

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Conseil exécutif du PDS : des prochains congrès ordinaires

LE Parti pour le développement et la solidarité sociale (PDS) de Séraphin Ndaot Rembogo, par ailleurs président du Conseil national de la démocratie (CND), a décidé d'exclure cinq de ses cadres. Parmi ceux-ci, son vice-président Joël Pono Opape, ancien membre du gouvernement. Par ailleurs, l'instance ayant siégé récemment a arrêté la date du prochain congrès, plutôt très attendu, au mois d'avril 2021.

ONDOUBANTSIBAH
Libreville/Gabon

DEPUIS plusieurs jours, voire plus, le Parti pour le développement et la solidarité sociale (PDS), formation politique présidée par Séraphin Ndaot Rembogo, traverse une zone de turbulences. Une situation qui l'a conduit à organiser, récemment à Libreville, un Conseil exécutif dont le rapport a été rendu public par l'un des rapporteurs des assises, Jean de Dieu Yembit Mangala.

Les travaux présidés par Me Ndaot Rembogo ont porté essentiellement sur "l'examen des questions disciplinaires" et "l'organisation du prochain congrès ordinaire" du parti. Sur le premier point, on retiendra que six cadres du PDS étaient concernés. Parmi eux, le vice-président en charge du Moyen-Ogooué et de l'Ogooué-Maritime, Joël Pono Opape, ancien ministre de la Réforme de l'État dans le gouvernement dirigé par feu Emmanuel Issoze Ngondet.

Outre ce dernier, étaient également visés : Landry Stivérick Moussambi, Michèle Rolande Delo, Nicole Omanda, Claudine Arondo épouse Michonnet et Jean-Philippe Housmane Rabenkogo.

De manière groupée, on relèvera que plusieurs griefs ont été retenus à leur rencontre. Entre autres : démission de fait, manque de discipline et de respect notoire de la hiérarchie, graves violations des dispositions régissant le fonctionnement du parti, etc. Le dernier grief concerne le désormais ancien vice-président de cette formation politique, Joël Pono Opape. Celui-là même qui avait été convoqué devant le Conseil exécutif pour s'expliquer entre autres, sur "le non-versement des cotisations et son retrait des acti-

vités du parti"...

On se souviendra de ce que dans sa défense, l'homme n'avait pas été tendre avec le président du PDS. Loin s'en faut. "(...) Laissez-moi en paix. J'ai besoin de repos après des années de combat au front. Depuis deux (2) ans, M. Ndaot ne convoque pas le congrès. Et conformément à l'article 5, il ne peut plus se présenter à sa propre succession...", déclarait l'ancien vice-président de cette formation politique de l'opposition républicaine qui, par ailleurs, affirmait avoir mis plusieurs de ses biens à la disposition du PDS.

D'aucuns n'hésitent pas à dire que les soubresauts enregistrés au sein du PDS ces derniers temps s'inscrivent dans le cadre d'une guerre de succession

Il semble, toutefois, que ces arguments n'ont pas suffi pour convaincre Séraphin Ndaot Rembogo et les autres participants aux assises du Conseil exécutif. Pas plus que ceux des autres cadres traduits à cette session plutôt disciplinaire.

Puisque, au finish tous ont été sanctionnés. Cela à raison de cinq exclusions et un blâme avec inscription au dossier.

GUERRE DE SUCCESSION. Ont donc été exclus : Joël Pono Opape, Jean-Philippe Housmane Rabenkogo, Michèle Rolande Delo, Nicole Omanda et Claudine Arondo épouse Michonnet. Landry Stivérick Moussambi écope, quant à lui, d'un blâme avec inscription au dossier. "Pour les membres des conseils locaux frappés d'exclusion, la procédure y relative suivra son cours", précise le rapport des assises. Selon la loi électorale, ces derniers devront perdre leur mandat.

S'agissant du point relatif à l'organisation du prochain congrès

ordinaire qui, à en croire Pono Opape, devait se tenir depuis deux ans, Ndaot et les siens l'ont programmé pour le 30 avril 2021. "Sous réserve de la levée des mesures restrictives liées à la pandémie de Covid-19 édictées par le gouvernement", souligne le même rapport. D'ici là, comme pour montrer que malgré tout le parti se porte bien, le Conseil exécutif a annoncé l'organisation des cérémonies d'installations de ses structures communales de Libreville et Akanda, le week-end prochain.

Dans tous les cas, d'aucuns n'hésitent pas à dire que les soubresauts enregistrés au sein du PDS ces derniers temps s'inscrivent dans le cadre d'une guerre de succession à l'actuel président du parti, Séraphin Ndaot Rembogo. Selon nombre d'entre eux, ce dernier n'est pas exempt de tout reproche dans la gestion de cette formation politique qui se revendique de l'"opposition républicaine".



Photo: Chris OYAME

Le bureau national du PDS après son élection, il y a plusieurs années.

PARTI POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SOLIDARITE SOCIALE (PDS)

Les sanctionnés lors de la récente session du conseil exécutif :

- Joël Pono Opape (exclusion)
- Jean-Philippe Housmane Rabenkogo (exclusion)
- Michèle Rolande Delo (exclusion)
- Nicole Omanda (exclusion)
- Claudine Arondo ép. Michonnet (exclusion)
- Landry Stivérick Moussambi (blâme avec inscription au dossier)

©D. Maxant MOUSSAVOU

sanctions et une date pour le

La pomme de discorde !



La cohésion était encore au rendez-vous.

Y.F.I
Libreville/Gabon

Le divorce est désormais consommé entre Séraphin Ndaot Rembogo, président du PDS et son bras droit, Joël Pono Opape, vice-président en charge des provinces du Moyen-Ogooué et de l'Ogooué-Maritime. Le patron du PDS et les siens reprochent à ce dernier, entre autres, "le non-versement des cotisations et son retrait des activités politiques". C'est dire que "l'argent divise la famille", comme le soutient de façon triviale une maxime bien connue. À en croire Joël Pono Opape, incriminé, il s'agit ni plus ni moins d'un prétexte fallacieux. "Au terme de l'article 34 du règlement intérieur, j'en

À en croire Joël Pono Opape, incriminé, il s'agit ni plus ni moins d'un prétexte fallacieux.



Photo: Adjai Ntoutoume

suis dispensé car, j'ai mis gracieusement, avec charges payées, un local qui sert de siège au 2^e arrondissement. Et à chaque événement, je mets mes tentes, mes chaises à la disposition du parti. (...) Chaque année, j'ai toujours payé 240 000 FCFA au bureau national, 120 000 FCFA au bureau d'arrondissement et 120 000 FCFA pour le loyer du siège provincial", avait-il déclaré. Des efforts financiers de l'ancien ministre chargé de la Réforme de l'État jugés insuffisants par

le "Bâtisseur en chef". Selon des sources bien introduites, Me Séraphin Ndaot Rembogo aurait souhaité que l'ancien ministre, reverse un pourcentage plus important de ses fonds politiques dans les caisses du parti. D'où la discorde ayant débouché finalement sur le divorce entre les deux hommes. Joël Pono Opape étant d'avis que les fonds politiques sont personnels. Une fois de plus, voilà un autre militant qui débarque du PDS avec un très mauvais souvenir.

Illégalité !

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

À quand la tenue du congrès ordinaire du Parti pour le développement et la solidarité (PDS), tant attendu ? Voilà l'interrogation qui taraude l'esprit de nombreux militants de ladite écurie politique dont Joël Pono Opapé, vice-président, exclu de ses rangs lors du Conseil exécutif qui s'est déroulé récemment.

Au plus fort de la brouille avec le "bâtisseur en chef" (Me Séraphin Ndaot Rembogo pour ne pas le citer), le désormais ancien vice-président du PDS, chargé du Moyen-Ogooué et de

Va-t-il, au mépris de la logique et du bon sens, confier le parti à sa fille ? Ou choisira-t-il comme dauphin un militant ou militante de la première heure ?

l'Ogooué-Maritime, n'avait pas manqué de crever l'abcès, en pointant la forclusion du mandat de ce dernier. "(...) Depuis deux ans, M. Ndaot ne convoque pas le congrès. Et conformément à l'article 5, il ne peut plus se présenter à sa propre succession. À ce sujet, que décidera la commission

chargée de statuer sur moi", avait déclaré, ironiquement, Joël Pono Opapé.

Un caillou dans la chaussure de la tête de file du PDS. Surtout que de l'avis de nombreux observateurs et autres analystes de la scène politique nationale, celui-ci caresserait le doux rêve de confier les rênes du parti à sa fille, Carmen Ndaot. Plus grave, il travaillerait actuellement dans l'ombre pour la concrétisation de ce projet. Seul hic, cette dernière découvre à peine la politique, voire l'organisation et le fonctionnement du PDS.

Pour tordre le cou aux allégations sur la situation d'illégalité, le Conseil exécutif a acté

la date du 21 avril 2021, pour la tenue du congrès à venir, brandissant les restrictions inhérentes à la pandémie de coronavirus. Une belle excuse ! Avant les affres du Covid-19, on pourrait se demander ce qui a empêché l'organisation dudit congrès. Il ne fait l'ombre d'aucun doute que Me Séraphin Ndaot Rembogo est face à un choix cornélien.

Va-t-il, au mépris de la logique et du bon sens, confier le parti à sa fille ? Ou choisira-t-il comme dauphin un militant ou militante de la première heure ? Autant de questions auxquelles les sympathisants, et peut-être au-delà, attendent des réponses.



Photo: DIR/L'Union